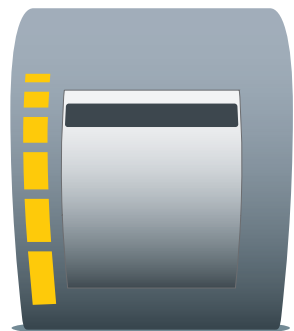


MODE D'EMPLOI // 2017 //

DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



COLLECTE DES DÉCHETS NOYER RENARD

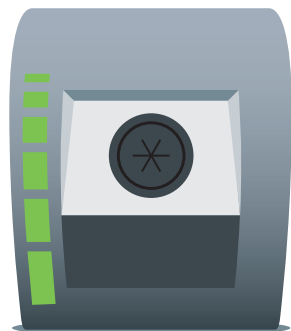


Jetez vos déchets en vrac
sans sac plastique.



EMBALLAGES ET PAPIERS :

Bouteilles, sacs, sachets et contenants
plastique ou aluminium, emballages carton,
boîtes de conserve, bombes aérosols, journaux/
magazines, papiers d'écriture, enveloppes blanches,
suremballages, blisters, films, pots et barquettes
en plastique ou polystyrène.

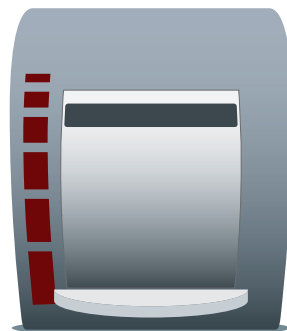


Jetez vos déchets en vrac
sans sac plastique.



VERRE :

Bocaux, bouteilles, flacons.



En cas de doute, jetez vos déchets
dans la poubelle des ordures ménagères.



ORDURES MÉNAGÈRES :

Restes alimentaires

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

RAMASSAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Mardi 17 janvier	Mardi 23 mai	Mardi 8 août	Mardi 24 oct.
Mardi 7 février	Mardi 30 mai	Mardi 15 août	Mardi 31 oct.
Mardi 21 mars	Mardi 6 juin	Mardi 22 août	Mardi 7 nov.
Mardi 28 mars	Mardi 13 juin	Mardi 29 août	Mardi 14 nov.
Mardi 4 avril	Mardi 20 juin	Mardi 5 sept.	Mardi 21 nov.
Mardi 11 avril	Mardi 27 juin	Mardi 12 sept.	Mardi 28 nov.
Mardi 18 avril	Mardi 4 juillet	Mardi 19 sept.	Mardi 5 déc.
Mardi 25 avril	Mardi 11 juillet	Mardi 26 sept.	Mardi 12 déc.
Mardi 2 mai	Mardi 18 juillet	Mardi 3 oct.	
Mardi 9 mai	Mardi 25 juillet	Mardi 10 oct.	
Mardi 16 mai	Mardi 1 ^{er} août	Mardi 17 oct.	

Maximum 5 fagots attachés (150x10 cm) et 5 sacs ouverts de 100 litres

Les végétaux doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.
Il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Vendredi 13 janvier	Vendredi 21 avril	Vendredi 28 juillet	Vendredi 3 nov.
Vendredi 27 janvier	Vendredi 5 mai	Vendredi 11 août	Vendredi 17 nov.
Vendredi 10 février	Vendredi 19 mai	Vendredi 25 août	Vendredi 1 ^{er} déc.
Vendredi 24 février	Vendredi 2 juin	Vendredi 8 sept.	Vendredi 15 déc.
Vendredi 10 mars	Vendredi 16 juin	Vendredi 22 sept.	Vendredi 29 déc.
Vendredi 24 mars	Vendredi 30 juin	Vendredi 6 oct.	
Vendredi 7 avril	Jeudi 13 juillet	Vendredi 20 oct.	

**Bois, ferraille, gros cartons. Ne sont pas collectés les pneus,
pots de peinture, gravats, déchets de chantier, sanitaires,
batteries, bouteilles de gaz, appareils électroménagers...**
Le volume maximum est de 2m³ par enlèvement.
N'emballez pas vos petits encombrants dans des sacs afin que leur
nature puisse être contrôlée.

Les encombrants doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.

DÉCHÈTERIES

Encombrants, déchets du bricolage ou du jardinage, déchets toxiques,
gravats et matériaux divers, appareils électroménagers.

GRATUIT SUR PRÉSENTATION D'UN BADGE D'ACCÈS.

Procurez-vous le badge du Siredom auprès du service déchets
29 quai de l'industrie à Athis-Mons.

Déchèterie du Siredom de Morangis / Voie du Cheminet – Morangis.

Tél. 01 69 09 57 18

Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h-17h, dimanche et jours fériés : 9h-12h.

Déchèterie du Siredom des Bords de Seine

37 quai de l'Industrie – Athis-Mons / Tél. : 01 60 48 28 16

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h / 13h-17h,
dimanche et jours fériés : 9h-12h.

Horaires d'été du 01/04 au 14/10 :

les déchèteries ferment à 18h.

Fermeture les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.

RETROUVEZ SUR
portesessonne.fr

LES CONSIGNES DE TRI ET
LE FORMULAIRE DE DEMANDE DU
BADGE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES.

SERVICE DÉCHETS :
01 69 57 80 63



Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre

MODE D'EMPLOI // 2017 //

DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



COLLECTE DES DÉCHETS NOYER RENARD

LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE ÉQUIPE VOTRE QUARTIER EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS. ILS REMPLACENT LES TRADITIONNELS BACS ROULANTS.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Les points d'apports volontaires sont situés au plus proche des sorties d'immeubles. Il y a une borne pour chaque type de déchets : emballages et journaux magazines, verre et ordures ménagères. Triez, portez vos déchets grâce au sac de tri qui vous a été remis et jetez-les dans la bonne borne.
- Les bornes sont sécurisées pour les enfants. Leur hauteur a été étudiée pour les personnes à mobilité réduite.
- Les collectes des encombrants et des déchets végétaux sont maintenues.

QUELS AVANTAGES ?

- Les points d'apports volontaires sont plus hygiéniques et esthétiques que les bacs roulants qui encombraient les trottoirs et débordaient. Ils sont constitués d'une cuve enterrée et insonorisée.
- Les points d'apports incitent davantage à trier ses déchets que les vide-ordures et les traditionnels bacs roulants où souvent tout était mélangé.
- La cuve des points d'apports est de grande capacité. Les camions de collecte n'ont plus besoin de passer quotidiennement. Cela permet de réduire les nuisances, les pollutions et de maîtriser les coûts.

Consignes de tri, conseils pour réduire vos déchets, badge d'accès aux déchèteries :
faites vos demandes et informez-vous sur portesessonne.fr ou au 01 69 57 80 63

DES RÉFLEXES POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS

LE RÉEMPLOI :

la Recyclerie récupère les objets, les répare et les revend à petits prix.
Recyclerie des Portes de l'Essonne : 29 quai de l'Industrie à Athis-Mons.
Tél. : 01 69 57 84 34

ALLO RÉCUP : ENLÈVEMENT À DOMICILE

Pour vos objets encore en bon état : meubles, cycles, objets de jardin, vaisselle, livres, jouets, électroménager, appareils électriques...

Faites appel à Allo récup' ! Tél. 01 69 57 84 29.

Service gratuit pour tous les habitants du territoire, limité à 4 enlèvements par an, 3m³ maximum par enlèvement.

OÙ TROUVER VOTRE POINT D'APPORT VOLONTAIRE LE PLUS PROCHE ?



AU QUOTIDIEN

COLLECTE ET CONSIGNES

de tri : 01 69 57 80 66.

(Dotation, remplacement, réparation de bacs poubelle).

Badges d'accès aux déchèteries :

faites vos demandes et informez-vous sur portesessonne.fr, service déchets :
29 quai de l'industrie à Athis-Mons
01 69 57 80 63.

LE COMPOSTAGE : Tél. 01 69 57 80 68.

La solution pour obtenir votre engrais naturel à partir des déchets végétaux et de cuisine, idéal en pavillon mais aussi en appartement !

Faites votre demande sur portesessonne.fr, rubrique Vivre et Entreprendre / Déchets / Compostage et déchets du jardin.



Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre

Il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique en dehors des jours de collecte.